Image not found or type unknown

garde d'enfants et scolarisation

Par **maman30**, le **04/04/2013** à **15:33**

Bonjour,
Je suis divorcée et vis actuellement à 800 kms de mes deux filles (15 et 17 ans)qui sont sous la garde de mon ex-mari. Mon divorce c'est très bien passé et nous entretenons de très bons rapports avec mes filles. J'ai respecter leur souhait de rester chez leur papa car en plus de vivre loin de moi je ne voulais pas leur imposer qu'elles vivent loin de tout (amis, familles, lieux, habitudes... etc). Elles viennent passer leurs vacances scolaires ici et ont ainsi fait connaissance avec mon compagnon avec lequel je vis depuis plusieurs mois. Ca se passe très bien aussi!
Depuis peu elles ont souhaité venir vivre ici et ainsi faire leur prochaine rentrée scolaire (2013)au lycée ici. Nous souhaitons savoir s'il est nécessaire de changer le système de garde ? Si les filles vivent mal ici loin de tout je veux qu'elles puissent retourner chez leur papa sans qu'il y ait encore des tas de démarches juridiques. Ne peut-on pas simplement envoyer un courrier en Recommandé avec AC au JAF? Merci de votre réponse :-)

Par **Laure3**, le **04/04/2013** à **19:08**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas envoyer un simple courrier, il faut obligatoirement saisir le JAF.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés